

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ: L'ESSENTIEL



QU'EST CE QUE ÇA COUVRE ?

La complémentaire santé vient **en complément du dispositif de l'Assurance maladie obligatoire (AMO)** et couvre tout ou une partie des dépenses de santé laissées à votre charge :



franchise médicale



forfait à 18 €



ticket modérateur



dépassements d'honoraires des professionnels de santé



forfait hospitalier



actes et professions médicales non remboursés par l'AMO, comme la médecine douce, la santé connectée, remboursés par certaines mutuelles

MUTUELLE SANTÉ ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

"Mutuelle santé" ou "complémentaire santé" désignent la même chose : c'est une **couverture additionnelle au régime obligatoire de la Sécurité sociale**. Ce produit peut être **proposé par trois types d'organismes** :



SOCIÉTÉS MUTUELLES

organismes à but non lucratif, elles fonctionnent sur le principe de la solidarité entre leurs membres; les «sociétaires», et sont régies par le Code la Mutualité



INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

qui ont la faculté de proposer, principalement aux entreprises, des régimes complémentaires de santé (en plus des régimes de retraite obligatoires des salariés cadres AGIRC et des non cadres ARRCO la Mutualité



COMPAGNIES D'ASSURANCE

sociétés régies par le Code des Assurances, elles couvrent différents risques de leurs clients et vendent notamment des complémentaires santé

CONTRAT COLLECTIF QU'EST CE QUE C'EST ?



CONTRAT DE GROUPE PAR VOTRE EMPLOYEUR

Vous êtes salarié? Depuis le 1er janvier 2016, dans le secteur privé, **votre employeur doit vous faire bénéficier d'une assurance complémentaire santé**. Il a donc l'obligation de négocier un contrat avec un organisme assureur, **contrat appelé contrat collectif ou contrat de groupe**



PANIER DE SOIN ET SURCOMPLÉMENTAIRE

La mutuelle proposée par votre employeur doit être **responsable et présenter un minimum de garanties** (panier de soin). En complément vous pouvez souscrire aux options facultatives du contrat. S'il n'y en a pas, complétez votre couverture en prenant une surcomplémentaire santé en contrat individuel

AVANTAGES & INCONVÉNIENTS DU CONTRAT COLLECTIF



- souvent **moins cher** qu'un contrat individuel de complémentaire santé
- souvent **prise en charge des enfants jusqu'à 16, voire 26 ans** s'ils sont étudiants
- **déduction des cotisations** du revenu imposable dans une certaine limite



- **manque d'adaptabilité** du contrat aux cas particuliers **votre employeur n'a peut-être pas pensé à proposer une large gamme de garanties facultatives**, ou différents niveaux de couverture

FAQ

DU CONTRAT COLLECTIF

- POUVEZ-VOUS REFUSER D'Y SOUSCRIRE ?**
Adhésion obligatoire, avec quelques cas de dispense selon la nature de votre contrat de travail ou les couvertures santé complémentaires
- VOTRE CONJOINT EST-IL COUVERT ?**
Selon le contrat négocié par votre entreprise, les autres personnes pouvant bénéficier de votre couverture, varient. En général votre conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, vos enfants et de ceux de votre partenaire sont couverts
- CONCERNE-T-IL LES CDD COMME LES CDI ?**
Tous les salariés d'une entreprise bénéficient du contrat collectif. En CDD de moins de 12 mois, vous pouvez demander une dispense de votre adhésion. En CDD de plus de 12 mois, vous pouvez être dispensé si vous justifiez d'une complémentaire santé
- CONCERNE-T-IL LA FONCTION PUBLIQUE ?**
Les employeurs de la fonction publique sont exonérés de l'obligation de faire bénéficier les salariés d'un contrat collectif de complémentaire santé
- EST-IL DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS ?**
Vos cotisations sont déductibles de votre revenu imposable si votre contrat est dit «responsable». La part prise en charge par votre employeur réintègre votre revenu net imposable. Comme l'entreprise finance au moins 50% de la cotisation obligatoire, déduction et réintégration fiscale

CONTRAT INDIVIDUEL, QU'EST CE QUE C'EST ?

Si vous n'êtes pas couvert par un contrat collectif, la souscription d'un contrat individuel n'est pas obligatoire. Mais vous avez tout intérêt à y souscrire : vos dépenses de santé non remboursées par la Sécurité sociale seront alors prises en charge



AVANTAGES & INCONVÉNIENTS DU CONTRAT INDIVIDUEL



- **adaptable** à vos besoins, médicaux et à ceux de votre famille



- souvent **plus cher** qu'un contrat collectif

COMPRENDRE POUR MIEUX CHOISIR

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE ENTRE 2 COMPLÉMENTAIRES SANTÉ



COTISATION
coût de votre cotisation



DÉLAI DE CARENCE
dans de nombreux cas, certaines pathologies, actes ou matériels médicaux ne sont pas pris en charge avant un certain délai de cotisation



EXCLUSIONS
pathologies qui sont prises en charge et celles qui sont exclues



PLAFONDS
nombre de consultations, durée maximum d'hospitalisation, montant de médicaments



TIERS PAYANT
avance ou non de vos frais de santé



SOUPLESE DU CONTRAT
et les possibilités d'options



NIVEAU DE REMBOURSEMENT
prévus par votre contrat, pour: hospitalisation, frais d'optiques, frais dentaires, dépassements d'honoraires, actes et soins médicaux non remboursés par l'Assurance maladie obligatoire

#COMMENTJASSURE

comprendre pour mieux protéger

Rejoignez la communauté #COMMENTJASSURE
On vous attend !

Vous trouvez cette infographie utile ?
Partagez-la !

commentjassure.fr

[@commentjassure](https://twitter.com/commentjassure)

Retrouvez d'autres infographies, vidéos, services et info pratique sur :

[in /commentjassure](https://www.linkedin.com/company/commentjassure)

[f /commentjassure](https://www.facebook.com/commentjassure)

www.commentjassure.fr

[/channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw](https://www.youtube.com/channel/UCFMgacQVRuTUmyNOoZreJXw)

[/commentjassure](https://www.instagram.com/commentjassure)